

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 435

présenté par

Mme Amadou, M. Perea et Mme Descamps

ARTICLE 7

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« trois »

les mots :

« deux successifs, renouvelables dans la limite de trois mandats ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter le nombre de mandats successifs, renouvelables dans la limite de trois mandats, pour une même personne à la tête d'une fédération à 2 ans, contre 3 mandats dans la proposition de loi, à l'image de la limitation du nombre de mandats pour la Présidence de la République.